

Collectif Chinon Solidarité – groupe travail

Etaient présents : Martine Rosselet, Philippa Sydney, Françoise Rouffignac et Betty

I - Martine nous présente les différentes formes d'hébergement.

Martine Rosselet ou ses collègues Fabrina et Laure : 06 82 69 86 54

1 - 3 types d'hébergement

- **Urgence** (en attente de place sur d'autres dispositifs). 3 personnes en urgence en attente d'un autre dispositif. Très rares des accueils d'urgence. Ce n'est pas du 115. (Pour de l'urgence, c'est le CIAS !)
Il faut appeler le 115 qui renvoie sur l'élu-e d'astreinte ou la gendarmerie qui accompagnent les personnes au local d'urgence. **Toujours passer par le 115.**
Les femmes victimes de violences conjugales sont prioritaires
- Le dispositif de **Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. CHRS**. Pour des personnes très éloignées du logement et en grandes difficultés socio-professionnelles. Mise à jour de la situation administrative. Un premier contrat de 3 mois. Avec accompagnement et participation financière, 15% des ressources. Une demande d'ouverture des droits APL est initiée. Si le loyer moins l'APL représente plus de 15% des ressources, L'Entraide prend le reste à charge. Si le ménage adhère à l'accompagnement, prorogation de 6 mois.
- **Le logement temporaire, ALT** : personne en phase d'accès au logement : ressources, autonomie. En 6 mois, les gens doivent être relogés. Participation à hauteur de 20% des ressources. Pas d'ouverture de droits APL. La participation correspond à un logement dans la vie réelle de droits APL.

Pour le CHRS et l'ALT : caution de 150 euros payés en 3 fois.

Si les personnes ne payent pas le loyer pendant 2 mois, l'entraide est en droit de mettre fin à l'hébergement (Règlement de fonctionnement accepté et signé par les personnes). Un principe de réalité.

2 – RAR - Relogement Accompagnement Réfugié. Orientés par la Dihal

Ces personnes viennent d'un autre département. À l'entraide, ils font un sas, pour régler l'administratif (CAF ...) ? Hébergés sur des logements loués par les soins de l'entraide. Ils doivent payer l'intégralité, les charges une assurance. C'est compliqué car certaines personnes venaient d'un hôtel parisien. Ils ne comprennent pas toujours. Accompagnement social puis professionnel. 3 logements donc

- Younus,
- Une autre famille Tariku et Mahlet : couple avec un petit.

Les conditions sont les mêmes que dans un vrai logement.

3 - Un autre dispositif. Dihal. Accompagnement Social Lié au Logement. ASLL.

Pas d'hébergement mais accompagnement pour ouverture de comptes.....

Ils sont autonomes. Ils viennent de la DIHAL.

II : Le secret professionnel.

À nous, bénévoles de ne pas demander n'importe quoi ?

Et l'entraide de se référer à nous en direct.

III : Ahmad

Ce soir, il déménage. Il va être en urgence car pas de place en CHRS Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale.

Il a eu un RDV une fois avec traducteur pour qu'il comprenne les choses.

Pour ce nouveau contrat d'urgence, il va avoir des contrats d'une semaine renouvelable. Il doit venir chaque semaine.

Il a aussi un accompagnement professionnel.

L'entraide peut nous solliciter pour accompagner et que cela soit fait en concertation.

Philippa est le lien unique avec l'Entraide.

Il est aussi inscrit à multiservice.

IV : Yunus

Joël Quittet est le référent et le parrain

C'est Martine, qui fait les ouvertures de droit au resto du cœur.

Joël, tu dois voir Martine en direct si besoin avec Yunus.

V : Les mineurs isolés

C'est une équipe de Tours qui s'en occupe. 13 rue Correch. Ils vont commencer des apprentissages. Ils parlent très bien Français. Guinéen, Erythréen. Accompagnés par Guillaume et ?

A noter que l'Entraide s'occupent de **toutes** les démarches administratives (ouvertures des droits, santé, recherche d'emploi , suivi psychologique, cours de français etc.) La seule chose qu'elles ne font pas c'est l'accompagnement au quotidien – taxi/courses/loisirs etc.